



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 08 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Isabelle Jeanne, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Nicole Ottavy à Stéphane Sbraggia, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Jean-Pierre Aresu, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Simone Guerrini, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Marine Ponzevera, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211018-2021_256-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2021

Affichage : 21/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 18 octobre 2021

Délibération N° 2021/256

**Approbation du budget supplémentaire 2021 du budget
annexe du stationnement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le budget supplémentaire du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2021 s'élève à 229 433.38 euros décomposé comme suit :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	151 000,00 €	Chap. 70	Produits services, domaine	180 000,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	29 000,00 €	Chap. 75	Subvention d'équilibre	- 180 000,00 €
Total Dépenses réelles		180 000,00 €	Total Recettes réelles		- €
Chap. 023	Virement à la section investissement	- 116 930,17 €	Chap 002	Résultat reporté	146 164,69 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	83 094,86 €			
Total Dépenses		146 164,69 €	Total Recettes		146 164,69 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 21	Immobilisations corporelles	26 524,58 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers	480,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	45 000,00 €			
Total Dépenses réelles		71 524,58 €	Total Recettes réelles		480,00 €
Restes à réaliser		11 744,11 €	Chap. 021	Virement de la section fonctionnement	- 116 930,17 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	83 094,86 €
			Chap 001	Résultat reporté d'investissement	116 624,00 €
Total Dépenses		83 268,69 €	Total Recettes		83 268,69 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Stationnement,
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1^{er} février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,
Vu la délibération 2021-062 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe stationnement,
Vu la délibération 2021-121 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du stationnement,
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

Considérant que le budget supplémentaire 2021 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

ADOPTE

le budget supplémentaire du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2021

VOTE

Par 38 voix pour, 1 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI